

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

**Délégation à M.
CHUARD
Valentin -
4e adjoint à Mme
la Maire -
Dépôt de plainte.**

Mme la Maire de la ville d'Arbois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-23,

Vu la délibération du 29 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal déluguait à Mme la Maire la capacité à ester en justice au nom de la Commune,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de fonction

Délégation de fonctions est donnée à M. CHUARD Valentin, quatrième Adjoint, pour déposer plainte au nom de la Commune d'Arbois auprès des services de la gendarmerie.

Article 2 : Délégation de signature

Délégation de signature est donnée à M. CHUARD Valentin, quatrième Adjoint, pour signer tout document relatif aux dépôts de plainte.

Article 3 Les présentes délégations prendront fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en mars 2020.

Article 4 Mme la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet du Jura,
 - Le groupement de gendarmerie Arbois-Poligny,
- et notifié à l'intéressé.

Fait à Arbois, le 4 février 2026

La Maire

Valérie DEPIERRE